MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE PEDAGOGIQUE

SANTANDER du 14/03/2027 au 19/03/2027

Conditions générales d'achat

Marché n° :

Nom du pouvoir adjudicateur :
Monsieur Eric BOUVIALA (Principal)

Nom de la personne à contacter :
Madame Séverine Boulet (Aspects administratifs et financiers)

Nom de l'établissement : Collège Jean Jaurès

Adresse : Place Clément Isaure
BP 22508
31325 Castanet Tolosan

Tel : 05 62 71 97 60
Fax : 05 62 71 97 61
Email : **clgjj0311266h@gmail.com ; 0311266h-gest@ac-toulouse.fr**

La procédure de consultation utilisée est le marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Horaires d'ouverture du service Intendance :

Du lundi ou vendredi de 8h00 à 17h00
et le mercredi de 8h00 à 12h00

Article 1. Objet de la consultation :

La présente consultation a pour l'objet l'organisation d'un voyage pédagogique **SANTANDER** (Espagne) prévu entre le **14 mars 2027 et le 19 mars 2027 pour 43 élèves et 4 accompagnateurs**.

Article 2. Définition du marché :

Le marché inclura l'ensemble des prestations liées au voyage selon le descriptif suivant, pour un groupe de 43 élèves et 4 accompagnateurs.

Programme du voyage et caractéristiques

Mode de transport :

Transport en Bus : départ place Clémence Isaure, Castanet Tolosan / arrivée à Santander

Mode d'hébergement :
Il convient de prévoir les modalités d'hébergement comme indiquée dans le tableau ci-dessous :
Les élèves seront hébergés dans des familles d'accueil espagnoles agrées, les accompagnateurs seront logés à l'hôtel Picos de Europa à Santander ou équivalent à Camargo dans 2 chambres twin avec petits déjeuners inclus.

JOUR	DATE	ACTIVITES PREVUES	BESOINS – PRESTATIONS DEMANDEES AU VOYAGISTE
1	**Jour :** **Dimanche** **Date :** **14 mars 2027**	8h 00 Départ le du collège J. Jaurès en direction de Santander • Pause à Hondarribia vers 13h00 + visite libre du centre historique • Arrivée vers 19h30 à Santander	• **Transport** : Bus • **Pique nique :** repas du midi fourni par les familles françaises • **Repas du soir et nuitée :** dans la famille d'accueil espagnole
2	**Jour :** **Lundi** **Date :** **15 mars 2027**	• **Matin**, Route vers Comillas pour la visite guidée du Capricho de Gaudi • **Après-midi**, visite libre de Llanes.	• **Petit déjeuner :** dans la famille d'accueil • **Transport** : Bus • **Déjeuner :** pique nique fourni par la famille d'accueil • **Repas du soir et nuitée :** dans la famille d'accueil espagnole
3	**Jour :** **Mardi** **Date :** **16 mars 2027**	• **Matin**, visite libre de Santillana del Mar. • **Après-midi**, visite libre de Santander	• **Petit déjeuner :** dans la famille d'accueil • **Transport** : Bus • **Déjeuner :** pique nique fourni par la famille d'accueil • **Repas du soir et nuitée :** dans la famille d'accueil espagnole

4	**Jour :** **Mercredi** **Date :** **17 mars 2027**	• Route vers Burgos. • **Matin**, visite libre de la cathédrale de Burgos puis découverte libre de la ville. • **Après-midi**, visite libre du musée de l'évolution humaine (gratuit le mercredi à partir de 16h30).	• **Petit déjeuner :** dans la famille d'accueil • **Transport** : Bus • **Déjeuner :** pique nique fourni par la famille d'accueil • **Repas du soir et nuitée :** dans la famille d'accueil espagnole
5	**Jour :** **Jeudi** **Date :** **18 mars 2027**	• **Matin**, visite libre du marché de Santander En fin de matinée randonnée Aux Bufones de Arenillas • **Après-midi**, visite libre de la grotte El Soplao	• **Petit déjeuner :** dans la famille d'accueil • **Transport** : Bus • **Déjeuner :** pique-nique fourni par la famille d'accueil **Repas du soir et nuitée :** dans la famille d'accueil espagnole
6	**Jour :** **Vendredi** **Date :** **19 mars 2027**	• Départ pour Bilbao vers 08h00. Arrivée vers 09h30. • **Matin**, visite libre du musée Guggenheim (gratuit). • Vers 14h00, route pour la France. • Arrivée à l'établissement vers 20h00.	• **Petit déjeuner :** dans la famille d'accueil • **Transport** : Bus • **Déjeuner :** pique-nique fourni par la famille d'accueil • **Repas du soir :** pique-nique fourni par la famille

Article 3- L'offre

L'offre commerciale doit obligatoirement proposer un prix par participant.

Les prix proposés incluent tous les frais. Ils sont fermes et définitifs. Toute variation du coût dans le déroulement du voyage reste à la charge du prestataire.

Le prix devra inclure impérativement :

➢ Le transport en bus pour tout le parcours,

➢L'hébergement en familles pour les élèves et à l'hôtel Picos de Europa à Santander ou équivalent à Camargo en chambre twin avec petit déjeuner pour les accompagnateurs.

➢La restauration telle que décrite dans le programme ci-dessus. Défraiement des repas du midi et du soir pour les accompagnateurs.

➢Les réservations et entrées telles que décrites dans le programme ci-dessus

➢L'assurance annulation collective et individuelle

Article 4 – Analyse des offres et jugement des offres

Les critères de jugement sont :
- le prix : 50 %
- la qualité des prestations : 45%
- la présentation de l'offre (notamment lisibilité et la précision de l'offre) : 5%

Article 5 – Remise des offres

Date limite de remise des offres le **LUNDI 5 OCTOBRE 2026** déposées directement sur la plateforme dématérialisée AJI.

Article 6 – Pièces constitutives du Marché

L'offre devra être constituée par :

- Le présent document « conditions générales d'achat » **signé**

- Une proposition tarifaire correspondante aux prestations demandées et **modulée en fonction du nombre de participants**

- Le projet de contrat de voyage

- Pièces ou mémoires que le candidat estime nécessaires pour appuyer et valoriser son offre (références, moyens, savoir- faire, organisation du travail…)

- L'assurance annulation (collective et individuelle)

Article 7 – Négociations

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché, sur la base des offres initiales, sans négociation.

Cependant, des négociations pourront être menées par le pouvoir adjudicateur avec un ou plusieurs candidats sélectionnés, en dehors des offres inappropriées, en application des critères de jugement des offres définis dans le présent document.

Sur l'aspect formel des négociations :

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de s'entourer de personnes compétentes.
Les négociations pourront prendre la forme :
- D'échanges écrits (mail,fax,courriers)
- La négociation pourra également solliciter la venue du candidat à Castanet Tolosan (aux frais de ce dernier).

Dans ce cas, la durée de l'entretien sera identique pour tous les candidats.
Préalablement à la consultation, la personne publique peut choisir de réaliser plusieurs tours de négociation. A cet effet, elle se réserve la liberté d'évincer à chaque tour les candidats moins performants.

Sur le fond :
Les négociations se feront sur la base de l'offre initiale remise par le candidat et porteront sur les points suivants :
Programmation des prestations et activités du voyage
Prix des prestations

Remise de l'offre définitive
Lorsque la personne publique décidera de mettre un terme aux négociations, elle demandera aux candidats de remettre leur offre définitive.
C'est cette offre définitive qui sera prise en compte pour le jugement final des offres.

Article 8- Obligations légales et réglementaires du candidat

Le candidat doit être une agence de voyage titulaire d'une licence de tourisme ou une association de tourisme agréée.
Les moyens de transport utilisés doivent répondre aux obligations de sécurité prévues par la réglementation en vigueur le jour du départ.

Article 9- Modalités de règlement

Les paiements s'effectuent par mandat administratif dans les 30 jours qui suivent la réception d'une facture respectant les mentions obligatoires.

Article 10- Contractualisation

L'engagement de l'établissement ne pourra être tenu pour effectif qu'après la signature par le Chef d'établissement du contrat avec le prestataire dûment approuvée par le Conseil d'Administration de l'établissement et après que la délibération du Conseil d'Administration ait acquis son caractère exécutoire.
La signature du contrat de réservation de l'agence entraîne un engagement sur un effectif déterminé de participant et la mise en application des conditions d'assurance annulation, si option choisie.

Article 11- Modalités particulières

Aucune somme forfaitaire destinée à financer une quelconque dépense ne peut être confiée à un participant du voyage.

Article 12 : Obligations RGPD

Conformément aux obligations du Règlement européen de Protection des Données personnelles, le candidat s'engage à n'utiliser les informations personnelles que dans le cadre de ce séjour et à ne pas les diffuser à d'autres organismes en dehors de ce cadre précis.
Le candidat s'engage à détruire les données dès le retour du voyage.

A ……. , le …….

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » et cachet de la société